

La notation [DP] dans une règle de l'AC ou des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES

- 1.1. L'épreuve sera régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV) de World Sailing.
Liste des documents de Swiss Sailing qui s'appliquent (<https://www.swiss-sailing.ch/fr/racing/regates/organisations-et-delegues-d-une-regate>):
 - Prescriptions de Swiss Sailing relatives aux RCV.
 - Directives de Swiss Sailing pour l'application des codes de World Sailing visées dans la RCV 6.
- 1.2. Les règles (RCV) suivantes sont modifiées:
«Test rules DR21-01» de World Sailing: cette règle modifie la définition «Prendre le départ».

Prendre le départ:

- Un bateau prend le départ quand, sa coque ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ, et s'étant conformé à la règle 30.1 si elle s'applique, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré-départ vers le côté parcours
 - a) au moment ou après son signal de départ, ou
 - b) pendant les 5 minutes avant son signal de départ.
- Quand un bateau prend le départ selon la définition (b) de *prendre le départ*, il ne doit pas revenir du côté pré-départ de la ligne, et sa pénalité sera de 60 minutes, ajoutées sans instruction à son temps réel de course. Cela modifie les règles 63.1 et A5.1.

Les bateaux venant du nord vers le côté pré-départ de leur ligne de départ doivent passer:

- Pour les monocoques, entre la marque bâbord (bateau) de leur ligne de départ et la côte nord
- Pour les multicoques, entre la marque bâbord (marque n°5) de leur ligne de départ et la côte nord.

RCV 26: Les signaux de départ pour tous les bateaux seront donnés comme suit:

- Avertissement: H-10' minutes
- Préparatoire: H-5' minutes
- Départ: H0

Voir IC § 11.1

RCV 29.1: Il n'y aura pas de rappel(s) individuel(s).

RCV 29.2: Il n'y aura pas de rappel général.

RCV 44.1: Pour les multicoques (M1, M2 et SC1), la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

RCV 45: Un bateau peut, pour des raisons de sécurité et sans en tirer avantage pour la course, s'amarrer ou être mis à sec dans le port le plus proche et attendre que les conditions météo favorables lui permettent de reprendre la course.

RCV 49: ne s'applique pas. Les trapezes sont donc admis, pour autant qu'ils figurent dans le certificat de jauge, sauf s'ils sont interdits par les règles de classes ASPRO SU et GS en vigueur.
RCV 51: ne s'applique pas. Les ballasts et quilles mobiles, dans le sens vertical, latéral ou longitudinal, sont donc autorisés, sauf s'ils sont interdits par les règles de classes ASPRO SU et GS en vigueur.

RCV 52: ne s'applique pas. Les dispositifs exploitant une énergie autre que manuelle sont autorisés, sauf s'ils sont interdits par les règles de classes ASPRO SU et GS en vigueur.

Les règles du chapitre 2 des RCV restent en vigueur après le coucher du soleil. Lors des situations de navigation rapprochée, les bateaux devront éclairer de manière diffuse et visible leur voile d'avant.

- 1.3. L'Ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses (RS 0.747.221.11) approuvée par l'accord franco-suisse du 7 décembre 1976 (Annexe 2); voir AC 7 et 8
- 1.4. Un jury international sera constitué conformément à RVC 91.(b).
- 1.5. En cas de divergence dans la traduction de l'AC, le texte français fait foi, sauf si une autre langue est définie dans une prescription de Swiss Sailing. Dans tel cas, la langue de la prescription fera foi.
- 1.6. L'heure officielle est donnée par l'heure GPS.

2. ADMISSIBILITÉ

L'Autorité Organisatrice (AO) pourra, en raison de météo difficile, ceci pour des raisons de sécurité, interdire la participation de certains types de bateaux et/ou de classes.

2.1. MULTICOQUES JAUGES SRS

Tous les multicoques disposant d'une jauge M1 ou M2 active auprès de Swiss Rating System (SRS).

Un nombre limité de catamarans de sport SC1 (LOA min. 5m50 / max. 6m25) et disposant d'une jauge CHRS active peut être admis de manière discrétionnaire par l'Autorité Organisatrice (AO) (Annexe 4).

2.2. MONOCOQUES JAUGES SRS

Tous les monocoques (LOA min. 5m50 / max. 14m20) disposant d'une jauge active auprès de Swiss Rating System (SRS).

Le système de classement A de la jauge SRS du règlement d'application sera appliqué. Plus d'informations sur la jauge et l'enregistrement auprès de SRS: www.swissratingsystem.org.

2.3. MONOTYPES

Classe SU (Surprise) selon ses propres règles de monotypie, édictées par son Aspro et disposant d'une jauge active auprès de Swiss Rating System (SRS).

Classe GS (Grand Surprise) en configuration course-croisière Art 1.5.7 selon ses propres règles de monotypie, édictées par son Aspro et disposant d'une jauge active auprès de Swiss Rating System (SRS).

2.4. MONOCOQUES NON JAUGÉS SRS

Classe NJ (non jaugé), soit tout monocoque ne s'inscrivant pas dans les classes ci-dessus et d'une LOA entre 5m50 et 14m20.

Un monocoque en Classe NJ figurera uniquement dans la liste des arrivées en temps réel toutes classes confondues. Il ne pourra pas prétendre à la victoire des Challenges de la course (Bol d'Or ou Bol de Vermeil).

- 2.5. Pour l'établissement de la LOA (longueur de coque), si une voile d'avant (selon définition RCV) est amurée sur un bout-dehors, la longueur supplémentaire entre l'étrave et le point d'amure de cette voile (SFJ) est ajoutée à la longueur de coque, et ce total représente alors la LOA qui doit répondre aux critères susmentionnés.
- 2.6. Seul un bateau en possession d'un certificat de jauge et/ou d'enregistrement valide pourra prétendre à un classement dans sa classe.
- 2.7. Tout numéro porté dans une grand-voile, un géniois, spinnaker ou autre voile d'avant doit être conforme au numéro respectif mentionné lors de l'inscription.
- 2.8. Tous les bateaux doivent être immatriculés dans leur pays d'origine et être couverts par une assurance responsabilité civile valable pour la compétition (voir 5.6).

The notation [DP] in a NOR rule means that the penalty for a breach of that rule may, at the discretion of the protest committee, be less than disqualification.

1. RULES

- 1.1. The regatta will be governed by the rules in World Sailing's *The Racing Rules of Sailing* (RRS). List of applicable Swiss Sailing documents (<https://www.swiss-sailing.ch/fr/racing/regates/organisations-et-delegues-d-une-regate>):
 - Swiss Sailing provisions relative to the RRS.
 - Swiss Sailing directives related to World Sailing codes referenced in RRS 6.
- 1.2. The following rules are changed:
World Sailing rule "Test rules DR21-01". This rule changes the definition "Start".

Start:

- A boat starts when her hull having been entirely on the pre-start side of the starting line, and having complied with rule 30.1 if it applies, any part of her hull crosses the starting line from the pre-start side to the course side either
 - a) at or after her starting signal, or
 - b) during the last 5 minutes before her starting signal.
- When a boat starts in accordance with item (b) of the definition Start, she shall not return to the pre-start side of the line and the starting penalty shall be 60 minutes to be added to her elapsed time without a hearing. This changes rules 63.1 and A5.1.

Boats coming from North towards the pre-start side of their starting line shall pass:

- For the monohulls, between the port end mark (vessel) of their starting line and the north shore
- For the multihulls, between the port end mark (mark Nr 5) of their starting line and the north shore.

Rule 26: Starting signals for all boats will be as follows:

- Warning: T - 10 minutes
- Preparatory: T - 05 minutes
- Start: T - 00

See SI § 11.1

Rule 29.1: There are no individual recalls.

Rule 29.2: There are no general recalls.

Rule 44.1: For multihulls (M1, M2 et SC1) RRS 44.1 is modified such that the two-turn penalty is replaced with a one-turn penalty.

Rule 45: A boat may, for safety reasons and without gaining an advantage in the race, dock or be hauled out in the nearest port and wait until favorable weather conditions allow her to continue the race.

Rule 49: does not apply. Trapezes are thus allowed as long as they are included in the rating certificate, unless prohibited by the ASPRO SU and GS class one-design rules in effect.

Rule 51: does not apply. Vertically, laterally or longitudinally movable ballast and keels are thus allowed, unless prohibited by the ASPRO SU and GS class one-design rules in effect.

Rule 52: does not apply. Devices using non-manual energy are thus allowed, unless prohibited by the ASPRO SU and GS class one-design rules in effect.

The rules of RRS Part 2 remain in effect after sunset. In cases of close quarter sailing, boats must visibly and diffusely illuminate their foresail.

- 1.3. The *Directive for Boating on Swiss Waters* (RS 0.747.221.11), approved by the Franco-Swiss agreement of December 7, 1976 (NOR Appendix 2) and see NOR 7 and 8.
- 1.4. An international jury will be constituted as per RRS 91.(b).
- 1.5. In case of discrepancy in the translation of the NOR, the French text is authoritative, except if another language is defined in a Swiss Sailing regulation. In this case, the language of the regulation will be used.
- 1.6. Official race time will be GPS time.

2. ELIGIBILITY

The organizing authority (OA) may prohibit participation of certain types of boats and / or classes due to weather related safety concerns.

2.1 SRS RATED MULTIHULLS

All M1 or M2 class multihulls with an active Swiss Rating System (SRS) rating. A limited number of SC1 class sport catamarans (min. LOA 5.50 m / max. 6.25 m) having an active CHRS rating may be admitted at the OAs discretion (Appendix 4).

2.2 SRS RATED MONOHULLS

All monohulls (min. LOA 5.50 m / max. 14.20 m) with an active Swiss Rating System (SRS) rating.

The A ranking system of the applicable SRS rating regulation will apply. More rating information and registration are available from the SRS at: www.swissratingsystem.org.

2.3 ONE DESIGNS

SU Class (Surprise) boats designed per ASPRO one-design rules, with an active Swiss Rating System (SRS) rating.

GS Class (Grand Surprise) boats in race-cruising configuration per Art 1.5.7 of ASPRO one-design rules, with an active Swiss Rating System (SRS) rating.

2.4 MONOHULLS NOT RATE BY SRS

NJ Class (unrated) for any monohull not registered in one of the above mentioned classes and with a LOA between 5.50 m and 14.20 m.

An NJ Class monohull will only be measured in the overall elapsed time ranking, and does not qualify for the race challenges (Bol d'Or or Bol de Vermeil).

- 2.5 To determine the LOA (hull length), if a headsail (as defined by RRS) is rigged on a bowsprit, the distance (SFJ) between the bow and the tack of such headsail is added to the hull length. This total LOA must then be within the aforementioned range limits.
- 2.6 Only boats with valid rating certificates and / or rating registrations may claim ranking in their classes.
- 2.7 Any number displayed on a mainsail, genoa, spinnaker or other foresail must match the corresponding number provided during registration.
- 2.8 All boats must be registered in their country of origin and covered by a third-party liability insurance policy valid for the race (see 5.6).
- 2.9 Any claims regarding ratings and / or compensated time calculations shall include a report by an official rater of the boat/class in question, unless the characteristics observed are compliant with SU or GS one-design rules and / or the data on the SRS rating.
- 2.10 Competitors having doubts about the compliance of their boat with the Notice of Race shall seek the advice of the OA, at least 30 days prior to the entry deadline.
- 2.11 Exceptionally, any boat with hull(s) longer than 5.50 m not falling into one of the aforementioned classes may be allowed to compete, at the discretion of the OA. In such a case, that boat will only appear in the overall elapsed time listing, without qualifying for a ranking, nor claiming victory in either a class or overall challenge.

- 2.9. Toute réclamation concernant la jauge et/ou le handicap devra être accompagnée d'un rapport d'un jaugeur officiel du (ou des) bateau(x) concerné(s) à moins que la réalité constatée ne s'écarte des règles de classes SU et GS et/ou des caractéristiques figurant sur le certificat de jauge SRS du bateau concerné.
- 2.10. Les concurrents ayant des doutes au sujet de la conformité de leur bateau avec l'Avis de Course doivent solliciter par écrit l'avis de l'AO. Cette démarche devra être faite au plus tard 30 jours avant la date de clôture des inscriptions.
- 2.11. A titre exceptionnel, tout bateau d'une longueur de coque(s) supérieure(s) à 5m50 et n'entrant pas dans une des classes définies ci-dessus peut être admis à participer, sur dérogation de l'AO. Dans ce cas, ce bateau ne figurera que dans la liste des arrivées en temps réel toutes classes confondues, sans pouvoir prétendre à un classement, à la victoire d'une classe et/ou à la victoire des Challenges de la course (Bol d'Or ou Bol de Vermeil).

3. ÉQUIPAGE

L'équipage devra être composé au minimum de trois personnes en âge de participer à la manœuvre, dont au moins une personne majeure (18 ans).
Pour les S C1 autorisés à participer par l'AO, l'équipage est limité à deux personnes, dont au moins une personne majeure (18 ans), mais dont l'expérience doit être démontrée (Annexe 4).

4. INSCRIPTION

- 4.1 Inscription uniquement en ligne sur le site internet de la course: www.boldormirabaud.ch, dès le 24 mars 2021.
- 4.2 Les concurrents dont les bateaux sont jaugés doivent d'abord s'être enregistrés sur le site www.swissratingsystem.ch et avoir obtenu, pour leur bateau, un certificat de jauge SRS valide pour l'année en cours assorti d'un numéro d'ordre SRS (qui sera le Numéro d'étrave, voir Annexe 3) nécessaire pour l'inscription au Bol d'Or Mirabaud.
Plus d'infos sur www.acvl.ch.
- Les concurrents de la classe SC1 doivent être admis par l'AO au préalable (Annexe 5).
- 4.3 La finance d'inscription pour les classes est:

CATÉGORIE	jusqu'au 6.06.2021	jusqu'au 9.06.2021
Non jaugés SRS	320 CHF	520 CHF
Multicoque SC1	180 CHF	280 CHF
Multicoque M1	600 CHF	800 CHF
Multicoque M2	320 CHF	520 CHF
Monocoque LOA jusqu'à 7m	180 CHF	280 CHF
Monocoque LOA entre 7m et 9m	200 CHF	300 CHF
Monocoque LOA entre 9m et 11m	220 CHF	320 CHF
Monocoque LOA entre 11m et 12m	240 CHF	340 CHF
Monocoque LOA entre 12m et 13m	260 CHF	360 CHF
Monocoque LOA entre 13m et 14m	280 CHF	380 CHF
Monocoque LOA >14m	320 CHF	420 CHF
Monocoque TCFX	320 CHF	520 CHF

Ces montants sont applicables à tous les concurrents (suisses comme étrangers, membres SNG comme non membres SNG).

- 4.4 Les droits d'inscriptions sont dus, même si par la suite le bateau annule son inscription vient pas à la régate. Les droits d'inscription ne seront remboursés que si l'inscription est refusée par l'AO ou si le concurrent est empêché de participer pour des raisons sanitaires gouvernementales. Les inscriptions qui ne satisfont pas aux points ci-dessus seront refusées.

5. CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS

- 5.1 Le mercredi 9 juin 2021 de 14h00 à 21h00.
Le jeudi 10 juin 2021 de 14h00 à 21h00.
Le vendredi 11 juin 2021 de 08h00 à 18h00.
- 5.2 Pour confirmer l'inscription d'un bateau et retirer le matériel de course, le responsable de chaque bateau doit obligatoirement présenter l'e-mail de confirmation reçu lors de l'enregistrement par internet, dûment complété et rempli avec les informations et documents suivants:
- 5.3 Le nombre exact d'équipiers, la liste complète et définitive de l'équipage avec les noms, âges et numéros de licence de chaque équipier à bord. Tout changement d'équipage est à annoncer à l'AO lors de la confirmation des inscriptions (feuille de modifications d'équipage disponible sur le site BOM 21 ou dans Manage2sail sous «documents»). Chaque équipier devra être en possession de la carte Swiss Sailing ou d'une carte de membre d'un club étranger affilié à World Sailing. Des licences temporaires pourront être achetées au bureau de course ou sur Manage2Sail.com.
- 5.4 Le responsable de chaque bateau doit obligatoirement présenter un smart phone avec:
- l'application «MySuiviRegate» qui sert de balise pour le suivi de la course et participe à la dynamique et à la sécurité de la compétition.
 - l'application Météosuisse avec les alertes météo «push» en temps réel.
- 5.5 Une copie de l'autorisation relative à la publicité portée par le bateau s'il ne figure pas dans le fichier des ayants droit mis à disposition sur le site de la FSV, prélevé le jeudi soir d'avant la course, à minuit.
- 5.6 Une attestation de l'assurance Responsabilité Civile du bateau (en français ou en anglais) d'un montant minimum de CHF 2'000'000, ou équivalent en monnaie étrangère valable pour la compétition.
- 5.7 Seule la présentation de l'e-mail de confirmation de l'AO dûment rempli permettra aux concurrents de retirer leur feuille de route et le matériel de course le mercredi 9 juin 2021 de 14h00 à 21h00, le jeudi 10 juin 2021 de 14h00 à 21h00 et le vendredi 11 juin 2021 de 08h00 à 18h00 au plus tard.
- 5.8 Les feuilles de route, autocollants de coque avec Numéro d'étrave, fanions officiels, balises, etc. devront impérativement être retirés au secrétariat des régates de la SNG lors des formalités de confirmation d'inscription.
- 5.9 Les Instructions de Course sont disponibles sur www.boldormirabaud.ch et dans la Revue officielle du Bol d'Or Mirabaud envoyée aux concurrents et mise à disposition au secrétariat de la SNG.
- 5.10 Aucune formalité de confirmation d'inscription ne sera effectuée après 18h00 le vendredi 11 juin 2021.
- 5.11 Toutes les demandes de confirmation d'inscription non conformes aux dispositions ci-dessus seront refusées. Des aménagements d'horaires, des restrictions d'accès et/ou des modalités spécifiques de retrait sont expressément réservés pour des raisons sanitaires selon les règles en vigueur.

3. CREW

The crew shall include at least three people old enough to participate, of which at least one must be at least 18 years old.

For the SC1s admitted by the OA, the crew is limited to two people, of which at least one is at least 18 years old, and all having demonstrated sufficient experience (Appendix 4).

4. REGISTRATION

- 4.1 Registration is online only at the race website: www.boldormirabaud.ch starting March 24, 2021.
- 4.2 Competitors whose boats are rated must first register on the www.swissratingsystem.ch website and obtain an SRS rating certificate for their boat, valid for the current year, along with an SRS serial number (the bow number, see Appendix 3), which is necessary for registration in the Bol d'Or Mirabaud.
More info on www.acvl.ch.
Competitors wishing to register in the SC1 class must first be admitted by the OA (Appendix 4).
- 4.3 Registration fees by class are:
- | CATEGORY | until 06.06.2021 | until 06.09.2021 |
|----------------------------------|------------------|------------------|
| Not SRS rated | 320 CHF | 520 CHF |
| Multihull SC1 | 180 CHF | 280 CHF |
| Multihull M1 | 600 CHF | 800 CHF |
| Multihull M2 | 320 CHF | 520 CHF |
| Monohull LOA up to 7 m | 180 CHF | 280 CHF |
| Monohull LOA between 7 and 9 m | 200 CHF | 300 CHF |
| Monohull LOA between 9 and 11 m | 220 CHF | 320 CHF |
| Monohull LOA between 11 and 12 m | 240 CHF | 340 CHF |
| Monohull LOA between 12 and 13 m | 260 CHF | 360 CHF |
| Monohull LOA between 13 and 14 m | 280 CHF | 380 CHF |
| Monohull LOA >14 m | 320 CHF | 420 CHF |
| Monohull TCFX | 320 CHF | 520 CHF |
- These amounts apply to all competitors (Swiss, foreign, SNG members, SNG non-members).
- 4.4 Registration fees are due, even if the boat later cancels its registration or doesn't take the start. Registration fees will only be reimbursed if the registration is rejected by the OA. Registrations not complying with the above provisions will be rejected.

5. REGISTRATION CONFIRMATION

- 5.1 Wednesday, June 9, 2021 from 14:00 to 21:00.
Thursday, June 10, 2021 from 14:00 to 21:00.
Friday, June 11, 2021 from 08:00 to 18:00.
- 5.2 To confirm registration of a boat and pick up racing material, the person responsible for each boat must present the confirmation email received during online registration, properly filled out with the following information and documents:
- 5.3 The exact number of crew and the definitive list of the name, age and license number of each member aboard. Any change to the crew shall be announced to the OA during registration confirmation (crew change sheets are available on the BOM 21 website or in Manage2Sail under «documents»). Each crewmember must be in possession of a Swiss Sailing card, or proof of membership of a foreign national authority or of an affiliated club. Temporary licenses may be purchased at the race office or on Manage2Sail.com.
- 5.4 The person responsible for each boat must present a smartphone with:
- The «MySuiviRegate» application, which will serve as a tracking beacon for others to follow the race, and to contribute to the dynamic and safety of the competition.
 - The Météosuisse application with real-time push alerts activated.
- 5.5 A copy of authorization for any advertising carried by the boat if it's not listed in the authorization file available on the FSV website, as of midnight on Thursday before the race.
- 5.6 A third-party liability insurance policy attestation for the boat (in French or in English) with minimum coverage of CHF 2,000,000 or equivalent in foreign currency.
- 5.7 Only presentation of the OAs confirmation email, properly filled out, will allow competitors to retrieve their racing sheet and race material starting Wednesday, June 9, 2021 from 14:00 to 21:00 through Thursday, June 10, 2021 from 14:00 to 21:00 and Friday, June 11, 2021 from 08:00 to 18:00 at the latest.
- 5.8 Racing sheets, bow number decals, official burgees, beacons, etc. must absolutely be picked up at the SNG race secretariat.
- 5.9 The Sailing Instructions are available on www.boldormirabaud.ch and in the official Bol d'Or Mirabaud magazine sent to competitors and made available at the SNG secretariat.
- 5.10 No registration confirmation procedure will take place after 18:00 on Friday, June 11, 2021.
- 5.11 All requests to confirm registration not compliant with the above provisions will be rejected. The OA reserves the right to make schedule modifications, restrict access or take other measures regarding the confirmation/pickup procedure in order to comply with public health regulations in effect at that time.

6. BOAT EQUIPMENT

- 6.1 In addition to equipment required by law and relevant class rules, such as a distress flag (RED FLAG), foghorn, whistle, bucket, anchor and paddle, boats will have the following items aboard:
- the «MySuiviRegate» application as recommended by the OA (NOR 5.4 a)
 - the Météosuisse application with real-time push alerts activated (NOR 5.4 b)
 - a floating lamp with automatic illumination, preferably flashing
 - 3 red rocket flares
 - 1 handheld smoke flare
- For the SC1 class, specific required equipment is detailed in Appendix 4.
- 6.2 Additionally, each crew member must have:
- a lifejacket
 - a green cyalume chemical light stick
 - a rocket flare
 - a whistle
- For the SC1 class, required personal equipment is detailed in Appendix 4.

7. USE OF LIFEJACKETS

- 7.1 a) Lifejackets must comply with the Directive for Boating on Swiss Waters Act (ONI 134) revised January 1, 2013 (lifejacket with collar, providing buoyancy of 75 N min.).
b) Except for SC1 class crew, no participant may claim the small competition craft waiver (lifejackets without collar providing less than 75 N buoyancy).
- 7.2 For all crew members, lifejackets and all required accessories must be worn as soon as the storm warnings (flashing yellow lights in ports all around the lake) begin flashing at 90 flashes / min, and / or the safety boats fly the Y flag, and / or between sundown and sunrise. At night, it is also recommended to wear safety harnesses for those who have them.

6. ÉQUIPEMENT DES BATEAUX

- 6.1 En plus de l'équipement imposé par la loi et les règles de classe, tels que pavillon de détresse (PAVILLON ROUGE), corne de brume, sifflet, seau, ancre, pagaie, les bateaux auront à bord le matériel suivant:
- L'application «MySuiViRegate» préconisé par l'AO (AC 5.4 a)
 - L'application de Météosuisse avec les infos «push» (AC 5.4b)
 - Une lampe flottante à allumage automatique, de préférence clignotante
 - 3 fusées rouges
 - 1 feu à main rouge (fumigène)
- Un équipement différent pour la classe SC1 est spécifié à l'Annexe 4.
- 6.2 De plus, chaque équipier devra obligatoirement avoir:
- un gilet de sauvetage
 - une lumière chimique type Cyalume vert
 - une fusée de détresse
 - un sifflet
- Pour la classe SC1, l'équipement personnel est précisé à l'Annexe 4.

7. UTILISATION DES GILETS DE SAUVETAGE

- 7.1 a) Les gilets de sauvetage doivent être conformes à l'Ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses (ONI 134), révisée au 1 janvier 2013 (gilet avec col de min. 75N de poussée hydrostatique).
- b) Hormis les équipiers d'un bateau de classe SC1, aucun participant ne peut revendiquer la dérogation pour petites embarcations de compétition (gilet sans col de moins de 75N).
- 7.2 Pour tous les équipiers, le port du gilet de sauvetage muni de ses accessoires est obligatoire dès que les signaux d'avis de tempête (90 coups/min.) sont actionnés sur les rives et/ou sur les bateaux de surveillance (pavillon «Y») et/ou du coucher au lever du soleil. Pendant la nuit, il est également recommandé d'utiliser les harnais de sécurité pour ceux qui en sont équipés.
- 7.3 Pour les classes TCFX, M1, M2 et SC1, le port du gilet de sauvetage est obligatoire en permanence. Pour des raisons de sécurité, des dérogations légales concernant les types de gilets seront admises pour certains types de bateaux.

8. ÉCLAIRAGE

- 8.1 L'éclairage des bateaux en course devra comporter, quelle que soit leur longueur:
- 8.2 Soit des feux de côté ordinaires (ou clairs), vert à tribord et rouge à bâbord et un feu de poupe ordinaire (ou clair) blanc, visibles en toutes circonstances et conformes aux prescriptions des articles 21 et, subsidiairement, 27 litt. b) et c) du Règlement de la navigation sur le Léman (RS 0.747.221.11) approuvé par l'Accord franco-suisse du 7 décembre 1976 (Annexe 2); c'est à dire d'une portée de 1,5 km, intensité 1,4 candelas pour les feux ordinaires vert et rouge; respectivement d'une portée de 3 km, intensité 4,1 candelas pour les feux clairs vert et rouge; et d'une portée de 1,5 km, intensité 0,7 candelas pour le feu ordinaire blanc, respectivement d'une portée de 2 km, intensité 1,7 candelas pour le feu clair blanc;
- Soit un fanal combiné tricolore, de puissance équivalente, placé au sommet ou à la partie supérieure du mât, à l'endroit le plus visible, conforme à l'article 30 lettre b) du Règlement précité (RS 0.747.221.11). Le fanal tricolore placé au sommet ou à la partie supérieure du mât n'est pas autorisé sur les bateaux équipés d'un mât pivotant.
- 8.3 L'éclairage prescrit doit être en fonction sans interruption du coucher (21h26) au lever du soleil (05h44). Une lampe éclairant la voile d'avant en permanence est vivement recommandée.
- 8.4 Toute panne de l'éclairage doit être annoncée à la Surveillance (+41 22 707 05 02). Le défaut d'éclairage, même accidentel, pourra être pénalisé par le Jury après instruction [DP].

9. REMISE DU MATÉRIEL DE COURSE FOURNI PAR L'AO

- 9.1 Les concurrents désignés par l'AO ont l'obligation d'accepter de transporter et de prendre soin d'un équipement électronique, balises GPS, radio sécurité, matériel télémétrique et télévision (caméraman) fourni par l'AO et servant à la sécurité et/ou la retransmission de la course, lequel pourra le cas échéant être débarqué pendant la course.
- 9.2 Les concurrents auront l'obligation de porter pendant qu'ils sont en course, sur le pataras pour les classes SU, GS, TCFX, TCF1, TCF2, TCF3, TCF4 et NJ, s'ils en sont équipés, ou sur le hauban tribord pour les classes M1, M2 et SC1, et les bateaux susmentionnés sans pataras, le pavillon de Course officiel du Bol d'Or Mirabaud, pour autant qu'il soit remis à chaque concurrent en même temps que les feuilles de route. Ce pavillon de Course porte la visibilité du Sponsor titre MIRABAUD. Il est triangulaire pour les classes M1 (blanc), M2 (bleu) et SC1 (noir) et rectangulaire pour les classes SU (blanc), GS (blanc), TCFX (noir), TCF1 (gris), TCF2 (bleu), TCF3 (vert), TCF4 (jaune) et NJ (orange).
- 9.3 Les concurrents devront aussi, s'il y a lieu, porter en dessus du pavillon de Course, un fanion publicitaire qui leur sera remis en même temps que le pavillon de Course.
- 9.4 Les concurrents recevront deux autocollants officiels du Bol d'Or Mirabaud correspondant au numéro de jauge (Numéro d'étrave) permanent attribué à leur bateau et valable pour toutes les régates ACVL lémaniques.
- Le Numéro d'étrave des bateaux admis en classes SC1 et NJ est attribué par l'AO.
- Chaque concurrent aura l'obligation d'apposer ces autocollants, tels quels, selon le plan de pose fourni par l'AO (voir Annexe 3 et/ou www.boldormirabaud.ch) sur les 20% avant et des deux côtés de l'étrave, et pour les multicoques sur les extérieurs des coques avant de se présenter sur la ligne de départ, conformément au code 20.4.1. du Règlement World Sailing sur la publicité (Annexe 3).
- Ils devront être maintenus jusqu'à l'arrivée et éclairés de nuit au passage d'une marque du parcours et à toute demande d'un bateau officiel [DP].

10. MISE À L'EAU ET AMARRAGE

- Une grue est disponible moyennant un forfait unique de CHF 50.- pour la mise à l'eau/sortie de l'eau des bateaux ne dépassant pas 32 tonnes et 3 mètres de tirant d'eau, d'un encombrement normal.
- Pour les autres bateaux, les concurrents doivent faire une demande écrite au préalable au secrétariat de la SNG au plus tard 30 jours avant la clôture des inscriptions, afin de permettre à l'AO de planifier ces mises à l'eau et d'informer le concurrent du jour, du lieu et des coûts supplémentaires éventuels.
- Des places d'amarrage sont en principe disponibles à la SNG, selon les directives données par l'AO ou le Garde-port. En raison des mesures de protection sanitaire en vigueur, les places d'amarrage sont limitées en nombre et en accès. Seules les demandes reçues par email à l'adresse suivante inscription@boldormirabaud.ch avant le 30 mai 2021 seront traitées par ordre d'arrivée et en fonction des critères suivants: toute demande doit spécifier la LOA du bateau et son port d'attache; les demandes concernant des bateaux dont le port d'attache est situé en-dehors du Lac Léman et/ou sur une ligne Morges-Thonon (ces deux ports étant inclus) seront traitées en priorité.

- 7.3 For classes TCFX, M1, M2 et SC1, lifejackets must be worn at all times. For safety reasons, certain legal exceptions concerning the type of lifejacket required on certain types of boat will be allowed.

8. LIGHTING

- 8.1 Regardless of their length, all boats in the race must carry:
- 8.2 Either normal (or bright) navigation lights: green to starboard, red to port and a normal (or bright) white stern light, visible at all times and compliant with the prescriptions of Articles 21, 27b and 27c of the Lake Geneva Boating Regulation (RS 0.747.221.11) approved by the Franco-Swiss agreement of December 7, 1976 (see Appendix 2), that is with a 1.5 km range and 1.4 candela intensity for normal green and red lights, or 3.0 km range with 4.1 candela intensity for bright green and red lights, a 1.5 km range with 0.7 candela intensity for a normal white light and a 2.0 km range with 1.7 candela in-tensity for a bright white light; Alternatively, a tricolor beacon of the same power placed at or near the top of the mast, at the most visible point, compliant with article 30.b of the aforementioned rules (RS 0.747.221.11) may be used. The tricolor light is not allowed on boats with a pivoting mast.
- 8.3 The required lighting must be in use without interruption from sunset (21:26) to sunrise (05:44). A light illuminating the foresail is also strongly recommended.
- 8.4 Any lighting failure must be announced to the safety squadron (+41 22 707 05 02). Any lighting failure, even accidental, may be penalized by the jury after a hearing [DP].

9. MATERIAL REQUIRED AND PROVIDED BY THE OA

- 9.1 Competitors designated by the OA shall carry and care for electronic equipment: GPS beacons, security radio, telemetric devices, radio and television (cameraman) transmitters provided by the OA to enhance security and / or for broadcasting the race. As the case may be, such material shall be disembarked within the course.
- 9.2 If competitors receive an official Bol d'Or Mirabaud racing burgee when they pick up their racing sheet, they shall display it while racing. Classes SU, GS, TCFX, TCF1, TCF2, TCF3, TCF4 and NJ shall fly the burgee on their backstay, if so equipped, and Classes M1, M2, SC1 and boats in the aforementioned classes without a backstay, on the starboard shroud. The racing burgee carries the name of the title sponsor, MIRABAUD. It is triangular for Classes M1 (white), M2 (blue) and SC1 (black) and rectangular for classes SU (white), GS (white), TCFX (black), TCF1 (grey), TCF2 (blue), TCF3 (green), TCF4 (yellow) and NJ (orange).
- 9.3 When competitors receive an advertising flag in addition to the race burgee, they shall fly it above the race burgee.
- 9.4 Competitors will receive two official Bol d'Or Mirabaud decals corresponding to the permanent rating number attributed to their boat and valid for all ACVL Lake Geneva regattas (bow number).
- The bow number for boats admitted to SC1 and NJ classes is issued by the OA.
- Each competitor shall affix these decals, as they are, per the instructions provided by the OA (see Appendix 3 and / or www.boldormirabaud.ch) 20% aft and on both sides of the bow, and for multihulls, on the forward exterior of the hulls, before arriving at the starting line, compliant with Rule 20.4.1 of the World Sailing regulation on advertising (Appendix 3). They should be kept in place until the finish, and lit up at night when rounding a mark, or when requested by any official boat [DP].

10. LAUNCHING AND DOCKING

- A crane is available with a pass obtained for CHF 50.- to launch and haul out boats under 32 tons and 3m draft, with normal beam.
- For other boats, competitors must submit a written request to the SNG secretariat no later than 30 days before registration closes to allow the OA to plan launches, and in-form the competitor of the time, place and eventual additional fees.
- Docking at the SNG is usually possible, according to guidance provided by the OA or by the dockmaster. Due to current regulations for health reasons, access to docking is restricted. Any request for docking must be submitted in writing by email to inscription@boldormirabaud.ch prior to Sunday, May 30, 2021. Requests will be processed in order of arrival and according to the following criteria: all requests must specify the LOA of the boat and its home port; requests concerning boats whose home port is located outside Lake Geneva and/or on a Morges-Thonon line (these two ports being included) will be processed with priority.

11. COURSE / START TIME / END TIME / FINISH

- 11.1 For MULTIHULLS
Northern Starting line at TOUR CARRÉE
Start - Multihull entry mark at LE BOUVERET to starboard - LE BOUVERET to starboard - Finish at PORT-NOIR
- 11.2 For MONOHULLS
Southern Starting line at PORT TUNNEL
Start - Monohull entry mark at LE BOUVERET to starboard - LE BOUVERET to starboard - Finish at PORT-NOIR
- 11.3 STARTING GUN PLANNED FOR SATURDAY, JUNE 12, 2021 AT 10:00
Warning signal at S - 10', or 09:50 and Preparatory signal at S - 5', or 09:55.
- 11.4 EXCLUSION ZONE (FRANCE)
Due to health governmental rules, sailing into the french part of Geneva Lake is prohibited to the Bol d'Or competitors (see Appendix 1).
- Any infringement to this rule may be protested and may be ground to a disqualification. The organizer may cancel this exclusion depending on the health situation. This cancellation will be published no later than Friday June 11, 2021 at 23:00.
- 11.4 THE FINISH LINE CLOSES SUNDAY, JUNE 13, 2021 AT 18:00, regardless of start time.

12. RANKINGS

- 12.1 An elapsed time ranking for all boats.
- 12.2 A general compensated time ranking for all SRS-rated monohulls.
- 12.3 Elapsed time rankings by class for classes M1, M2, SU, GS, TCFX and in compensated time for classes SC1, TCF1, TCF2, TCF3 and TCF4.
- 12.4 Separate rankings by one-design classes having 25 or more boats taking the start.

13. PRIZES AND CHALLENGES

- 13.1 The Bol d'Or Challenge is offered by the OA to the overall elapsed time winner, excluding boats in the NJ class (see NOR 2.4).
- 13.2 The Bol de Vermeil Challenge is offered by the OA to the 1st monohull winner in elapsed time, excluding boats in the NJ class (see NOR 2.4).
- 13.3 The ACVL-SRS Trophy is offered by the ACVL to the overall winner, all classes combined, in compensated time.

11. PARCOURS / HORAIRE DE DÉPART / FIN DE COURSE / ARRIVÉE

- 11.1 Pour les **MULTICOQUES**
Ligne de départ NORD à TOUR CARRÉE
Départ - Bouée d'entrée Multi au BOUVERET à laisser à tribord - LE BOUVERET à tribord - Arrivée au PORT-NOIR
- 11.2 Pour les **MONOCOQUES**
Ligne de départ SUD à PORT TUNNEL
Départ - Bouée d'entrée Mono au Bouveret à laisser à tribord - LE BOUVERET à tribord - Arrivée au PORT-NOIR
- 11.3 **SIGNAL DE DÉPART PRÉVU LE SAMEDI 12 JUIN 2021 À 10H00**
Un signal d'avertissement à H-10', soit 09h50 et un signal préparatoire à H-5', soit 09h55.
- 11.4 **ZONE D'EXCLUSION (FRANCE)**
Pour des raisons sanitaires gouvernementales, la partie française du Léman est interdite à la navigation pour les concurrents du Bol d'Or Mirabaud 2021 (voir croquis Annexe 1).
Toute infraction à cette disposition peut faire l'objet d'une réclamation et peut entraîner une disqualification.
L'organisateur pourra annuler cette disposition en fonction de l'évolution sanitaire du moment. Cette annulation sera communiquée au plus tard le vendredi 11 juin 2021 à 23h00.
- 11.5 **FERMETURE DE LA LIGNE D'ARRIVÉE LE DIMANCHE 13 JUIN 2021 À 18H00**, quelle que soit l'heure du départ.

12. CLASSEMENTS

- 12.1 Un ordre d'arrivée de tous les bateaux en temps réel.
- 12.2 Un classement général en temps compensé pour les monocoques jaugés SRS.
- 12.3 Des classements par classe, en temps réel, pour les classes M1, M2, SU, GS, TCFX et en temps compensé pour les classes SC1, TCF1, TCF2, TCF3 et TCF4.
- 12.4 Des classements séparés pour les classes monotypes dont 25 unités auront pris le départ sont réservés.

13. PRIX ET CHALLENGES

- 13.1 Le Challenge Bol d'Or est remis par l'AO au vainqueur du classement général en temps réel, à l'exclusion des bateaux de la classe NJ (voir AC 2.4).
- 13.2 Le Challenge Bol de Vermeil est remis par l'AO au 1^{er} monocoque du classement général en temps réel, à l'exclusion des bateaux de la classe NJ (voir AC 2.4).
- 13.3 Le Trophée ACVL-SRS est remis par l'ACVL au vainqueur du classement général en temps compensé, toutes classes admises confondues.
- 13.4 Les Challenges sont attribués définitivement au même propriétaire ou à la même association de propriétaires qui aura gagné le même challenge trois fois en cinq ans. Sauf si le Challenge lui est attribué définitivement, le gagnant du Bol d'Or ou de Vermeil reçoit en plus une réplique du challenge en argent.
- 13.5 Une réplique du Bol d'Or en étain est attribuée au vainqueur de chaque classe, sauf si ce dernier est en même temps le gagnant du Challenge Bol d'Or ou du Challenge du Bol de Vermeil. Un prix récompensera aussi les deuxième et troisième de chaque classe.

14. DISTRIBUTION DES PRIX

- 14.1 **Dimanche 13 juin à 20h00 à la SNG à huis clos.**
- 14.2 En raison des mesures sanitaires en vigueur, seul le vainqueur de chaque catégorie/classement/trophée sera récompensé en présentiel lors de la remise des prix, et un seul représentant de l'équipage gagnant sera appelé sur le podium.
- 14.3 Les prix des deuxième et troisième de chaque classement seront mis à disposition ultérieurement.
- 14.4 Des aménagements d'horaires et/ou des modalités particulières d'accès sont expressément réservés pour des raisons sanitaires, selon les règles en vigueur.

15. RESPONSABILITÉ

- 15.1 Les concurrents participeront au Bol d'Or Mirabaud à leurs propres risques et sous leur propre et entière responsabilité, conformément à RCV 3.
- 15.2 En s'inscrivant et en participant au Bol d'Or Mirabaud, chaque concurrent renonce à toute prétention en responsabilité contre la Société Nautique de Genève (SNG), le Cercle de la Voile de la Société Nautique de Genève (CVSNG), l'AO, la Surveillance et toutes les personnes participant à l'organisation de la course, ainsi que contre les partenaires, sponsors, agents et auxiliaires de la manifestation en cas de décès, de blessures ou autres, ainsi qu'en cas de perte ou de dommage subi par un bateau ou un autre bien, sur terre ou sur l'eau, dans le cadre de sa participation à la course.
- 15.3 Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de dommage matériel ou corporel (incluant l'invalidité ou le décès), qu'il ait été causé avant, pendant ou après la course. En s'inscrivant et en participant au Bol d'Or Mirabaud, chaque concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19 et l'avoir pris en compte.
- 15.4 L'AO se réserve le droit de retarder le départ et/ou d'interrompre la course pour des raisons relevant de la sécurité des concurrents.
L'AO se réserve le droit d'annuler/repporter la course pour une ou plusieurs catégories et/ou d'imposer des normes sécuritaires spécifiques à certaines catégories de bateaux.

16. MÉDIAS, DROIT À L'IMAGE ET AU NOM

- 16.1 Les membres d'équipages et/ou propriétaires de bateaux désignés par l'AO peuvent être convoqués à des conférences de presse avant et après la régate.
- 16.2 En participant au Bol d'Or Mirabaud, le compétiteur accorde à l'AO et aux sponsors le droit d'utiliser son image et/ou son nom, l'image et/ou le nom de son bateau, ainsi que les images et/ou les noms des membres de son équipage en relation avec la promotion et/ou la couverture médiatique du Bol d'Or Mirabaud dans tous types de médias (notamment télévision, radio, presse écrite ou Internet, ainsi que sur les réseaux sociaux) ou de quelque autre manière que ce soit, sans restriction temporelle ou géographique, sans frais ou autre compensation.

- 13.4 Challenges are awarded in perpetuity to the same owner or syndicate winning that Challenge three years in the last five. Unless awarded in perpetuity, winners of the Bol d'Or and Bol de Vermeil will receive silver replicas.
- 13.5 A pewter replica of the Bol d'Or is awarded to the winner of each class, unless also the winner of the Challenge Bol d'Or or Challenge Bol de Vermeil. Prizes will also be awarded to second and third place winners in each class.

14. PRIZE DISTRIBUTION

- 14.1 Sunday, June 13 at 20:00 at the SNG in private (no public allowed).
- 14.2 Only one representative of the winner of each category will be asked to attend the prize ceremony.
- 14.3 For the 2nd or 3rd ranked boats, the owner/skipper will be informed when and where to collect their prize.
- 14.4 The OA reserves the right to modify schedules and / or access for health reasons, depending on the rules in effect at the time.

15. RESPONSABILITY

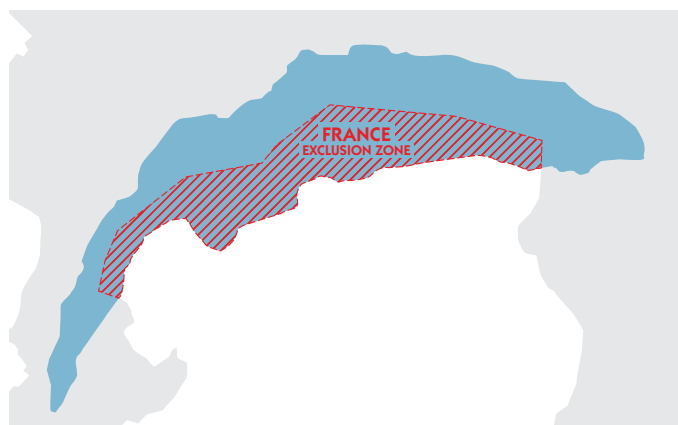
- 15.1 Competitors participate in the Bol d'Or Mirabaud at their own risk and responsibility as defined in RRS 3.
- 15.2 By registering and participating in the Bol d'Or Mirabaud, each participant agrees not to hold the Société Nautique de Genève (SNG), the Cercle de Voile de la Société Nautique de Genève (CVSNG), the OA, the safety officers, any individuals participating in the organization of the race, its partners, sponsors, agents or other event representatives liable in the case of death or injury, and/or in the case of loss of or damage to a boat or other property, on land or on water.
- 15.3 Organizers are not responsible for any damage, material or corporal (including disability or death), arising before, during or after the race. By registering and participating to BOM, each participant certifies that he is well aware of the risks of Covid-19 and that same has been duly taken into consideration.
- 15.4 The OA reserves the right to delay the start and/or cancel or suspend the race at any time for purposes of competitor safety.
The OA reserves the right to cancel/postpone the race for one or more categories and/or to impose specific safety rules for certain categories of boat.

16. MEDIA AND NAME / IMAGE RIGHTS

- 16.1 Crewmembers and / or owners of boats designated by the OA may be called upon to participate in press conferences before and after the race.
- 16.2 By participating in the Bol d'Or Mirabaud, competitors grant the OA the right to their names and / or images and names and / or images of their boats and / or crew members, for purposes of promotion and media coverage of the Bol d'Or Mirabaud, by all types of media (i.e. TV, radio, printed press, internet and social networks), or in any other manner, with no limitations of timing or geographical reach, without payment or other compensation.

APPENDIX 1

Exclusion zone (France)



APPENDIX 2

Extract of the Lake Geneva boating regulation approved by the franco-swiss agreement, December 7, 1976

VESSEL VISIBILITY

GENERAL

Art. 21 Lights

Unless otherwise indicated, the lights prescribed in this chapter must be visible to the horizon. They must have the following minimum ranges at an atmospheric transmission coefficient of 0.76 at 1 km (the conventional threshold of illumination on the eye being 2×10^{-7} lux).

Type of Light	Strong	Bright	Normal
White	6 km	4 km	2 km
Red or Green		3 km	1,5 km

Intensities corresponding to minimum ranges are as follows:

Minimum range (km)	6	4	3	2	1,5
Intensity (Candelas)	38,0	10,0	4,1	1,7	0,7

ANNEXE 1

Zone d'exclusion (France)



ANNEXE 2

Extraits du règlement de navigation sur le Léman approuvé par l'accord franco-suisse du 7 décembre 1976

SIGNALISATION VISUELLE DES BATEAUX

GÉNÉRALITÉS

Art. 21 Feux

Sauf dispositions contraires, les feux prescrits au présent chapitre doivent être des feux visibles sur tout l'horizon. Ils doivent avoir les portées minimales suivantes lorsque le coefficient de transmission atmosphérique, rapporté à une distance de 1 km, vaut 0,76 (le seuil conventionnel d'éclairement sur l'œil étant de 2×10^{-7} lux).

Genre de feux	Puissant	Clair	Ordinaire
Blanc	6 km	4 km	2 km
Rouge ou vert		3 km	1,5 km

Les intensités correspondant aux portées minimales sont les suivantes:

Portée minimale en km	6	4	3	2	1,5
Intensité en candèlas	38,0	10,0	4,1	1,7	0,7

SIGNALISATION DE NUIT

Signalisation de nuit en cours de route

Art. 27

Signalisation de nuit des bateaux et des engins flottants motorisés isolés, faisant route (croquis II.A.1.). Les bateaux et engins flottants motorisés isolés, exception faite des bateaux visés à l'article 31, doivent porter:

- un feu de proue ou un feu de mât constitué par un feu puissant blanc; ce feu doit être visible sur un arc d'horizon de 225° , soit $112^\circ 30'$ sur l'arrière du travers de chaque bord, et ne doit être visible que sur cet arc. Il doit être placé dans la moitié avant du bateau ou de l'engin flottant, à une hauteur de 3 m au moins au-dessus du plan du plus grand enfoncement; cette hauteur peut être réduite à 1,50 m sur les bateaux et engins flottants dont la longueur hors-tout ne dépasse pas 40 m;
- des feux de côté constitués à tribord par un feu clair vert, à bâbord par un feu clair rouge; chacun de ces feux doit être visible sur un arc de $112^\circ 30'$ (c'est-à-dire depuis l'avant jusqu'à $22^\circ 30'$ sur l'arrière du travers de chaque bord) et ne doit être visible que sur cet arc. Ils doivent être placés à la même hauteur et sur la même perpendiculaire à l'axe du bateau ou de l'engin flottant, 1 m plus bas au moins que le feu de proue ou le feu de mât et 1 m au moins en arrière de celui-ci;
- un feu de poupe constitué par un feu ordinaire blanc, visible sur un arc d'horizon de 135° , soit $67^\circ 30'$ sur chaque bord, à partir de l'arrière et seulement sur cet arc.

Art. 30

Signalisation de nuit des bateaux non motorisés isolés et des bateaux à voile faisant route (croquis II.A.4.). Les bateaux non motorisés isolés ou à voile doivent porter un feu ordinaire blanc. Toutefois, les bateaux à voile:

- d'une longueur hors tout égale ou supérieure à 7 m peuvent porter les feux de côté et le feu de poupe visés à l'article 27b) et c). Ils peuvent, en outre, montrer au sommet ou à la partie supérieure du mât, à l'endroit où ils sont les plus apparents, deux feux superposés clairs, visibles sur tout l'horizon, le feu supérieur étant rouge et le feu inférieur vert;
- d'une longueur hors tout comprise en 7 et 12 m peuvent porter les feux de côté et le feu de poupe réunis en un fanal combiné, placé au sommet ou à partie supérieure du mât, à l'endroit le plus visible.

ANNEXE 3

Position des autocollants Numéro d'étrave / Numéro d'ordre SRS

Voir photo et illustration ci-contre

ANNEXE 4

Catamarans de sport SC1 (18-21 pieds)

PROCESSUS DE PRÉSELECTION / PRÉINSCRIPTION

Les catamarans de sport de type SC1, entre 18 et 21 pieds (LOA min. 5m50 / max. 6m25), et disposant d'une jauge SCHRS active peuvent être admis de manière discrétionnaire par l'Autorité Organisatrice (AO).

L'équipage sera composé de deux personnes expérimentées, dont un équipier de 18 ans minimum.

Le nombre de concurrents est limité à 50 SC1.

Les candidatures doivent être soumises à l'AO d'ici au 30 mai 2021 avec un dossier documenté, par e-mail à lz@boldormirabaud.ch.

NIGHTTIME LIGHTS

Nighttime lights underway

Art. 27

Night marking for individual motorized vessels and other motorized floating craft under way (diagram II.A.1.). Individual motorized vessels, with the exception of vessels referred to in Article 31, shall carry:

- a bow light or masthead light consisting of a strong white light; this light shall be visible over a 225° arc, covering $112^\circ 30'$ abaft of beam on each side, and only visible within this arc. It shall be placed in the forward half of the vessel or craft at a height of not less than 3 m above the plane of the deepest deck structure; this height may be reduced to 1.50 m on vessels and craft whose overall length does not exceed 40 m;
- side lights consisting of a green light on the starboard side and a red light on the port side; each of these lights shall be visible over a $112^\circ 30'$ arc from the bow aft ($22^\circ 30'$ abaft of beam) on each side and shall be visible only over this arc. They shall be placed at the same height as the vessel and perpendicular to the axis of the vessel, at least 1 m lower than the bow or masthead light and at least 1 m abaft of it;
- a stern light consisting of an ordinary white light, visible over a 135° arc (i.e. $67^\circ 30'$ on each side from the stern forward) and only visible over this arc.

Art. 30

Night marking of individual non-motorized vessels and sailing vessels under way (sketch II.A.4.). Non-motorized individual vessels and sailing vessels shall carry an ordinary white light.

However:

- sailing vessels with an overall length of 7 m or more may carry the side lights and the stern light referred to in Article 27(b) and (c). In addition, they may display at the top or upper part of the mast, where they are most conspicuous, two clear superimposed lights visible over the entire horizon, the upper light being red and the lower light green;
- Sailing vessels of an overall length between 7 and 12 m may carry the side lights and the stern light in a combined tricolor lantern, placed at the top or upper part of the mast, where they are most visible.

APPENDIX 3

Bow number decal position / SRS serial number



APPENDIX 4

SC1 sport catamarans (18-21 feet)

PRESELECTION / PRE-REGISTRATION PROCESS

SC1 sport catamarans, with an LOA between 18 and 21 feet (5.50 and 6.25 m), and with an active SCHRS rating may be admitted at the discretion of the organizing authority (OA).

The crew will be composed of two experienced crew members, one of which is at least 18 years old.

The number of competitors is limited to 50 SC1s.

Applications must be submitted to the OA by May 30, 2021 with a documented file by email to lz@boldormirabaud.ch.

This package will include:

- The SC1 sport catamaran's SRS rating certificate
 - The names, ages, license numbers and nautical resumés of the two crew members
- Upon receipt of the completed application, the OA will notify the crew of its decision and, if applicable, invite the crew to register on www.boldormirabaud.ch. The OA reserves the right to reject an application, to exclude a specific crew member and / or to refuse a change of crew member after registration.

MANDATORY SAFETY EQUIPMENT

(IN ADDITION TO THE EQUIPMENT REQUIRED BY LAW)

On the boat

- A righting line (min. 4 meters long and min. 10 mm diameter)
- A floating towing line (min. 15 meters long and min. 6 mm in diameter)
- Two red hand lights or flares (with valid expiration date)
- A knife attached under the trampoline
- A quick release system for the self-tacking jibs
- A paddle at least 1 meter long
- Authorized navigation lights according to Art. 10 of the Notice of Race (Navisafe system fixed on the bowsprit forward of the forestay (red/green) and on the aft beam (white))
- A geolocation system

Ce dossier comprendra:

- Le certificat de jauge SRS du catamaran de sport SC1
- Les noms, âges, numéros de licence et le CV nautique des deux équipiers

À réception du dossier complet, l'AO avisera l'équipage de sa décision et, le cas échéant, invitera l'équipage à s'inscrire sur www.boldormirabaud.ch.

L'AO se réserve le droit de ne pas accepter, d'exclure un équipage et/ou de refuser un changement d'équipier après l'inscription.

MATÉRIEL DE SÉCURITÉ OBLIGATOIRE (EN PLUS DE L'ÉQUIPEMENT IMPOSÉ PAR LA LOI)

Sur le bateau

- Un bout de redressement à poste (4 mètres de long min. et 10 mm de diamètre min.)
- Un bout de remorquage flottant (15 mètres de long min. et de 6 mm de diamètre min.)
- Deux feux à main rouge ou fusées de détresse (date de péremption valide)
- Un couteau fixé sous le trampoline
- Un système de largage rapide pour les fcs auto-vireurs
- Une pagaie de 1 mètre de long min.
- Des feux de navigations autorisés selon art. 10 de l'Avis de Course (système Navisafe fixé sur le bout-dehors devant l'étai (rouge/vert) et sur la poutre arrière (blanc))
- Un système de géolocalisation
- Un compas
- Une lampe étanche
- Des trapèzes d'un diamètre de 3 mm min

Porté par chaque équipier

- Un gilet de sauvetage
- Une combinaison isotherme longue ou sèche (shorty interdit)
- Une fusée ou un feu à main rouge fixé au gilet (date de péremption valide)
- Une lampe frontale étanche
- Un sifflet
- Un couteau
- Une flashlight fixée au gilet de sauvetage
- Un téléphone mobile, dont le numéro doit être indiqué à l'OA avant de prendre le départ, dans un sac étanche avec le numéro de la Surveillance préenregistré (+41 22 707 05 02), l'application «[MySuiviRegate](#)» préconisée par l'AO (AC 5.4 a) et l'application de Météo-suisse avec les infos «push» (AC 5.4b)
- Un casque (pour les flying boats)

MISE À L'EAU

Avant la course, les équipages admis ont l'obligation de stationner leur catamaran de sport, mise à l'eau et remorqué à la SNG, dans l'enceinte réservée à cet effet et ouverte à partir du jeudi après-midi.

Sitôt la Ligne d'arrivée franchie, les équipages admis ont l'obligation de sortir de l'eau leur catamaran de sport à la SNG dans l'enceinte réservée à cet effet.

ANNEXE 5

CATAMARANS M1

Chaque multicoque de la classe M1 est tenu d'avoir un bateau suiveur attiré tout au long de la course. Ces bateaux seront intégrés au processus de surveillance lors de la phase de départ et pourront, si l'AO le demande, être intégrés à la surveillance de la course en cas de danger pour les concurrents. Lors de la confirmation de l'inscription, les pilotes des bateaux suiveurs sont priés de communiquer leur numéro de portables afin que l'AO puissent les contacter en cas de nécessité.

- A compass
- A waterproof lamp
- Trapezes with a minimum diameter of 3 mm
- Worn by each crew member
- A lifejacket
- A long wetsuit or dry suit (shorty forbidden)
- A rocket flare or a red hand flare attached to the vest (with valid expiration date)
- A waterproof headlamp
- A whistle
- A knife
- A flashlight attached to the lifejacket
- A cell phone, the number of which must be indicated to the OA before taking the start, in a waterproof bag with the safety office number stored: +41 22 707 05 02 and the "MySuiviRegate" application recommended by the OA (NOR 5.4 a) and the Meteo-swiss application with the "push" notification activated (NOR 5.4b)
- A helmet (for flying boats)

LAUNCHING

Before the race, registered crews must park their sport catamaran, launch and trailer at the SNG, in the area reserved for this purpose starting Thursday afternoon.

As soon as the finish line is crossed, registered crews must take their sport catamaran out of the water at the SNG in the area reserved for this purpose.

APPENDIX 5

M1 CATAMARANS

Each M1 multihull is required to have a dedicated support boat throughout the race. These boats will participate as part of the safety squadron during the start and may, if requested by the OA, be required to participate as part of the race safety squadron in case of danger for the competitors. When confirming registration, support boat skippers are asked to provide their cell phone numbers so that the OA can contact them if needed.

